



CHARTRE DE JUMELAGE

entre les villes de Rivière-du-Loup et de Périgueux

Convaincues que l'ouverture, le dialogue et la coopération entre les communautés renforcent les liens d'amitié entre les peuples;

Fortes des échanges fructueux déjà établis entre nos collectivités et des nombreuses similarités qu'elles partagent, dont la langue commune qu'elles chérissent toutes deux, mais également de la richesse des différences qui nourrissent la curiosité et l'apprentissage mutuel;

Les Villes de Rivière-du-Loup et de Périgueux souhaitent officialiser leur volonté commune de bâtir un partenariat durable, porteur et vivant unissant les deux communautés.

OBJECTIFS DE LA CHARTRE

- Maintenir des liens entre nos villes afin d'échanger, bénéficier de nos expériences respectives et mettre en œuvre toute action conjointe qui serait profitable de part et d'autre de l'Atlantique;
- Favoriser et promouvoir les échanges et la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel tels que l'éducation, le développement économique, la culture, la jeunesse, le sport, la vie communautaire, le tourisme et l'environnement;
- Encourager les initiatives citoyennes, les partenariats institutionnels et les collaborations qui contribuent au rayonnement de nos communautés et au rapprochement de nos populations, dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de partage des savoirs;
- Faire connaître et mettre en valeur les attraits de nos deux villes.

La démarche se veut ouverte, inclusive et évolutive, au gré des intérêts et des idées portées par les deux communautés.

Charte d'amitié et de jumelage signée à Rivière-du-Loup, le 18 septembre 2025

Mario BASTILLE
Maire de Rivière-du-Loup

Émeric LAVITOLA
Maire de Périgueux

